Quatre-vingt-cinquième année. — N° 21. Le Numéro : 15 francs. Samedi 24 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-21 du 23 janvier 1953 approuvant une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France (travaux préparatoires) (p. 751).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 23 janvier 1953 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (p. 751).

Ministère des relations avec les Etats associés.

Arrêtés des 29 décembre 1952 et 5 janvier 1953 portant remises de débets (p. 751).

Arrêté du 20 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 751).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Tableau d'avancement pour l'année 1953 (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 755).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Arrêté du 21 janvier 1953 prorogeant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 15 février 1952 relatif aux emprunts émis par des communes et syndicats de communes pour le financement de travaux d'équipement rural en application de l'article 5 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949 (p. 755).

Arrêté du 21 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 755).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 22 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 755).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 21 janvier 1953 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 755).

Arrêté du 22 janvier 1953 fixant le taux de participation du fonds d'amortissement lorsque le financement des travaux d'électrification rurale comporte des emprunts d'une durée inférieure à trente ans (p. 755).

Ministère du commerce.

Arrêté portant nomination du représentant du ministère du commerce au comité de coordination des enquêtes statistiques (p. 756).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 756).

Arrêté du 10 janvier 1953 portant délégation d'attributions au commissaire général du concours général agricole en 1953 (p. 756).

Arrêté du 17 janvier 1953 portant transfert de crédits du budget des finances (I: Charges communes) au budget de l'agriculture (p. 756).

Arrêté du 19 janvier 1953 portant délégations de signature (p. 756).

Arrêté du 21 janvier 1953 fixant la date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole dans les départements d'Eure-et-Loir, de la Loire-Inférieure, de l'Eure, de la Moselle et du Cantal (p. 757).

Tableaux d'avancement des agents supérieurs, chefs de groupe, aides-commis, personnel de service pour l'année 1953 (p. 757).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant titularisations (services extérieurs) (p. 757).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant admissions à la retraite (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 759).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 53-23 du 11 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population (p. 759).

Arrêté du 12 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 759).
Arrêté autorisant l'introduction et la mise en vente en France d'une eau minérale (rectificatif) (p. 759).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 760).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions générales (*erratum*). — Réunion de commission du jeudi 22 janvier 1953. — Convocations de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 761).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du jeudi 22 janvier 1953. — Convocations de commissions et de bureau (p. 762).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 763).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban et de Syrie (p. 764).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban et de Syrie (p. 764).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban et de Syrie (p. 764).

Annonces (p. 765).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 6 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 23 janvier 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 189).

LOIS

Loi n° 53-21 du 23 janvier 1953 approuvant une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France (travaux préparatoires).

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 5328) ;
Rapport de M. Charles Barangé au nom de la commission des finances (n° 5344) ;
Discussion et adoption le 22 janvier 1953 (L. n° 638).

Conseil de la République :

Transmission (n° 23, année 1953) ;
Rapport oral de M. Berthoin au nom de la commission des finances ;
Discussion et adoption de l'avis le 22 janvier 1953 (A. n° 14, année 1953).

Assemblée nationale :

Avis pris de l'avis conforme le 22 janvier 1953 (L. n° 640).

NOTA. — Le texte de la loi a été publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1953.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 23 janvier 1953 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 janvier 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre du 23 janvier 1953 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, est élevée à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur :

Mme la maréchale Lyautey, née Inès-Marie de Bourgoing, Commandeur de la Légion d'honneur du 6 novembre 1946.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Remises de débets.

Par arrêté du 29 décembre 1952, sous réserve du payement d'une somme nette de 38.189 F, il est fait remise gracieuse à M. l'adjudant-chef Boiton (Louis) du montant, en principal et intérêts, du débet de 78.489 F dont il est débiteur au titre d'un trop-payé de la majoration familiale d'indemnité de résidence.

Par arrêté du 29 décembre 1952, sous réserve du payement d'une somme nette de 90.000 F, il est fait remise gracieuse au maréchal des logis chef Lejeune (René) du montant, en principal et intérêts, du débet de 125.292 F dont il est débiteur au titre d'un trop-payé de la majoration familiale d'indemnité de résidence.

Par arrêté du 29 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Pouytes (Jean), résidant 20, rue Littré, à Narbonne (Aude), du montant du débet de 128.211 F constaté à son encontre au titre d'un payement indu de rappel de solde.

Par arrêté du 5 janvier 1953, il est fait remise gracieuse à Mlle Hoffmann (Edith), demeurant 20 *a*, boulevard de l'Orangerie, à Strasbourg, de la somme de 55.690 F restant due sur celle de 127.068 F dont elle a été constituée redevable envers le Trésor.

Délégation de signature.

Le ministre chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 31 mai 1862;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. le colonel Mazeau, directeur des affaires militaires, pour la signature des ordonnances de payement, de virement, de délégation et des titres de perception émis au titre des dépenses militaires du budget des Etats associés.

Art. 2. — En cas d'empêchement ou d'absence de cet officier supérieur, M. le colonel Bousquet, adjoint au directeur des affaires militaires, est chargé de signer les documents précités.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 20 janvier 1953.

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tableau d'avancement pour l'année 1953 (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1952, pages 11712 et 11713.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de:

41 Vidal (Guy-Paul), Afrique occidentale française.

Lire:

41 Vidal (Jacques-Marie-Gommer), Afrique occidentale française.

Artillerie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de:

4 Bettenbourg (Ernest-Marie), subdivision de Vannes.
7 O'Neill (Henri-Léon), subdivision de Paris.
44 Espana (Juan-José-Eugènie), subdivision de Nantes,

Lire:

4 Bettembourg (Ernest-Marie), subdivision de Vannes.
7 O'Neill (Henry-Léon), subdivision de Paris.
44 Espana (Juan-José-Eugènio), subdivision de Nantes.

Service de santé.

Pour le grade de médecin commandant.

Au lieu de:

25 Lemordand (Guy-Robert), 8e région,

Lire:

25 Lemordant (Guy-Robert), 8e région.

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Prorogation des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 15 février 1952 relatif aux emprunts émis par les communes et syndicats de communes pour le financement de travaux d'équipement rural en application de l'article 5 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949.

Le ministre des finances,
Vu l'article 5 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949;
Vu l'arrêté du 15 février 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 15 février 1952, pris en exécution de l'article 5 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949, sont applicables au titre de l'année 1953 pour un montant total d'emprunts de 1 milliard de francs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Le directeur du Trésor est chargé d'en assurer l'application.

Fait à Paris, le 21 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
CHARLES CRISTOFINI.

Délégation de signature.

Le ministre des finances,
Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Barbier (René), secrétaire général de la loterie nationale, à l'effet de signer au nom du ministre des finances tous engagements de dépenses, toutes ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, et plus généralement toutes pièces comptables concernant le compte spécial « Service financier de la loterie nationale ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu les décrets des 8 et 10 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 14 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;
Vu le décret n° 53-20 du 20 janvier 1953 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Marcel Reverdy, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Reverdy, la délégation prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée par M. Roland Dissler, chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 10 janvier 1953.

Fait à Paris, le 22 janvier 1953.

JEAN MASSON.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 21 janvier 1953, il a été ouvert à titre de fonds de concours, sur le budget du ministère de l'industrie et du commerce, pour l'exercice 1952, un crédit d'un montant de 54.608.219 F, se répartissant comme suit:

Chap. 1000. — Administration centrale. — Rémunérations principales	27.839.574 F.
Chap. 1010. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	2.676.794
Chap. 1110. — Indemnités résidentielles	8.641.473
Chap. 3010. — Administration centrale. — Remboursement de frais	64.188
Chap. 4000. — Prestations et versements à caractère obligatoire	3.649.584
Chap. 4020. — Réparations civiles et rentes accidents du travail	136.606
Chap. 5040. — Subvention au centre national de la cinématographie	11.600.000
Total	54.608.219 F.

Fixation du taux de participation du fonds d'amortissement lorsque le financement des travaux d'électrification rurale comporte des emprunts d'une durée inférieure à trente ans.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Vu l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 instituant le fonds d'amortissement des charges d'électrification;
Vu l'article 38 de la loi du 8 avril 1946;
Vu l'article 51 de la loi du 8 avril 1946;
Vu le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 38 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;
Vu le décret n° 52-966 du 13 août 1952 modifiant le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947.

Vu la délibération du conseil du fonds d'amortissement en date du 28 novembre 1952, et le barème joint à cette délibération en vue de la détermination du taux de participation du fonds lorsque le financement des travaux d'électrification rurale comporte des emprunts de moins de trente ans,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsque le financement des travaux d'électrification rurale comporte des emprunts d'une durée inférieure à trente ans, le taux de participation du fonds est établi en faisant subir au taux qui serait calculé sur la base d'emprunts de trente ans une minoration ainsi déterminée. La valeur de la minoration partielle relative à chaque emprunt est égale au nombre de points figurant au tableau ci-après réduit dans le rapport du montant de l'emprunt considéré au montant total des ressources.

La minoration totale, somme des minorations partielles ainsi déterminées, est retranchée du taux initial de participation évalué en points, chaque point correspondant à un taux de participation de 1 p. 100:

DURÉE de l'emprunt.	POINTS de minoration pour emprunts inférieurs à 30 ans.	DURÉE de l'emprunt.	POINTS de minoration pour emprunts inférieurs à 30 ans.
30 et 29 ans.....	0	22 et 21 ans....	7
28 et 27 ans.....	1	20 et 19 ans....	9
26 et 25 ans.....	3	18 et 17 ans....	12
24 et 23 ans.....	5	16 et 15 ans....	15

Pour l'application des dispositions précédentes les emprunts de durée inférieure à quinze ans sont considérés comme ayant une durée uniforme de quinze ans.

Art. 2. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 14 octobre 1947, modifié par le décret du 13 août 1952, il ne sera pas tenu compte des emprunts ou fractions d'emprunts contractés pour mobiliser la partie de la subvention de l'Etat accordée en annuités.

Art. 3. — Les dispositions ci-dessus sont applicables pour déterminer le taux de participation du fonds d'amortissement aux travaux ayant fait l'objet de décisions d'allégement postérieures au présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur de l'Electricité et du Gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1953.

Pour le ministre de l'industrie et de l'énergie
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

MINISTERE DU COMMERCE

Nomination du représentant du ministère du commerce au comité de coordination des enquêtes statistiques.

Par arrêté du 21 janvier 1953, M. Gautier (Etienne) est nommé membre du comité de coordination des enquêtes statistiques, en qualité de représentant du ministère du commerce.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 janvier 1953 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Attachés.

M. Roger Manaut.

M. Henri Crepin, dit Claude Darcey, journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 10 janvier 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1953.

GUY PETIT.

Délégation d'attributions au commissaire général du concours général agricole en 1953.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1952 portant organisation d'un concours général agricole en 1953;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1952 portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du concours général en 1953;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roche, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours général agricole de 1953 est habilité, par délégation permanente du ministre de l'agriculture, à signer dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces comptables concernant l'approbation des adjudications, des soumissions des marchés de gré à gré, des devis portant approbation de travaux et, en général, toutes pièces portant engagement de dépenses pour l'organisation du concours général agricole 1953.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Roche, délégation permanente est donnée aux mêmes fins à M. Guillaumé, administrateur civil, commissaire chargé des services financiers.

Art. 3. — Le commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1953.

CAMILLE LAURENS.

Transfert de crédits du budget des finances (I: Charges communes) au budget de l'agriculture

Par arrêté du 17 janvier 1953:

Il est ouvert au ministre de l'agriculture, au titre du budget général pour l'exercice 1952, en addition aux crédits alloués par la loi n° 51-1185 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à 89 millions de francs et applicable au chapitre 5180: « Subventions pour la limitation du prix du pain à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane (Art. 1er. — Subventions pour la limitation du prix du pain à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane) ».

Sur les crédits ouverts au ministre des finances et au ministre du budget au titre du budget général pour l'exercice 1952 et par la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 89 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 5100: « Subventions économiques » du budget des finances (I: Charges communes).

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu les décrets des 8 et 10 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 14 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Vu l'arrêté du 14 janvier 1953 chargeant le secrétaire d'Etat à l'agriculture de la direction générale des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous engagements de dépenses jusqu'à un maximum de 30 millions de francs, ainsi que tous actes ou décisions, y compris les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898, à l'exclusion:

1° Des décrets;

2° Des arrêtés interministériels allouant des indemnités;

3° Des actes ou décisions ayant un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, délégation est donnée à M. Tisserand, inspecteur général des eaux et forêts, et à M. Juvanon du Vachat, conservateur, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et les titres de perception, à l'exclusion des arrêtés, actes ou décisions.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

GUY PETIT.

Date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole dans les départements d'Eure-et-Loir, de la Loire-Inférieure, de l'Eure, de la Moselle et du Cantal.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation des élections des conseils d'administration des organismes de la mutualité sociale agricole, en particulier l'article 9;

Vu les dispositions de l'arrêté modifié du 13 juillet 1949, reprises par l'arrêté du 25 avril 1952 modifié par l'arrêté du 24 septembre 1952, fixant les modalités d'application de la loi susvisée;

Sur propositions des préfets d'Eure-et-Loir, de la Loire-Inférieure, de l'Eure, de la Moselle et du Cantal,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date des élections des délégués communaux des trois collèges électoraux prévus par la loi susvisée du 8 juin 1949 pour l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole est fixée:

Dans le département de l'Eure-et-Loir au 1er février 1953;
Dans le département de la Loire-Inférieure au 1er février 1953;
Dans le département de l'Eure au 8 février 1953;
Dans le département de la Moselle au 8 février 1953;
Dans le département du Cantal au 1er mars 1953.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture et le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 janvier 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du personnel et des affaires politiques,
CHRISTIAN LOBUT.

Tableau d'avancement des agents supérieurs pour l'année 1953.

Par arrêté en date du 20 janvier 1953, sont inscrits aux tableaux d'avancement pour l'année 1953 les agents supérieurs dont les noms suivent:

Pour la 1re classe.

1 MM. Nadeau, déjà inscrit en 1951 et en 1952.
2 Pellet, déjà inscrit en 1952.
3 Mogenet, en service détaché, déjà inscrit en 1952.
4 Bacqué de Sariac, en service détaché, déjà inscrit en 1952.
5 Jouniaux, déjà inscrit en 1952.

Pour la 2e classe.

1 Mlle Lainé, en service détaché, déjà inscrite en 1952.
2 M. Vernier, en service détaché, déjà inscrit en 1952.
3 Mlle Lavoye, déjà inscrite en 1952.

Tableau d'avancement de l'année 1953 pour l'emploi de chef de groupe.

Par arrêté en date du 20 janvier 1953, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'emploi de chef de groupe, en 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent:

1 Mlles Dizier, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
2 Moulard, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
3 Mme de Maghellen, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
4 M. Pierlot, adjoint administratif, déjà inscrit en 1952.
5 Mlles Urbain, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
6 Lantiez, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
7 M. Renonciat, adjoint administratif, déjà inscrit en 1952.
8 Mlles Boismal, adjoint administratif, déjà inscrite en 1952.
9 Fineau, secrétaire sténodactylographe, déjà inscrite en 1952.
10 Mmes Martin, adjoint administratif.
11 Pottier, adjoint administratif.
12 M. Maire, adjoint administratif.
13 Mlles Van Caeneghem, secrétaire sténodactylographe.
14 Gallois, adjoint administratif.

Tableau d'avancement de 1953 pour l'emploi d'aide-commis.

Par arrêté en date du 20 janvier 1953, sont inscrits pour l'année 1953 au tableau d'avancement pour l'emploi d'aide-commis, les fonctionnaires dont les noms suivent:

1 Mmes Bérigaud, employée de bureau dactylographe, à compter du 8 mars 1953.
2 Perivier, employée de bureau dactylographe, à compter du 1er juillet 1953.
3 Montharian, employée de bureau dactylographe, à compter du 12 juillet 1953.
4 Vizne, employée de bureau dactylographe, à compter du 5 septembre 1953.

Tableau d'avancement pour l'année 1953 pour le personnel de service.

Par arrêtés en date du 20 janvier 1953, sont inscrits pour l'année 1953 aux tableaux d'avancement suivants:

Pour l'emploi d'huissier chef.

M. Lavergne, huissier de cabinet, déjà inscrit en 1951 et 1952.

Pour l'emploi d'huissier de cabinet.

1 MM. Rousselot, huissier de direction.
2 Cuvillier, huissier de direction à compter du 1er décembre 1953.

Pour l'emploi d'huissier de direction.

1 MM. Houille, agent de service, déjà inscrit en 1952.
2 Hannier, agent de service, déjà inscrit en 1952.
3 Clavier, agent de service, déjà inscrit en 1952.
4 Mme Le Foll, agent de service, déjà inscrite en 1952.
5 MM. Lebatteux (Lucien), agent de service, déjà inscrit en 1952.
6 Patry, agent de service, déjà inscrit en 1952.
7 Mmes Augier, agent de service, déjà inscrite en 1952.
8 Rougé, agent de service, déjà inscrite en 1952.

Pour l'emploi de brigadier chef.

M. Coquin, brigadier, déjà inscrit en 1952.

Pour l'emploi de brigadier.

1 MM. Gervais, homme d'équipe, déjà inscrit en 1952.
2 Lebatteux (René), homme d'équipe, déjà inscrit en 1952.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les inspecteurs de l'urbanisme et de l'habitation des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent:

a) A compter du 1er janvier 1949.

MM.
Baret (Jacques) (Loir-et-Cher).
Calmels (Georges) (Aveyron).
Clocheret (René) (Pas-de-Calais).
Côte (Henri) (Saône-et-Loire).
Dosse (Raymond) (Isère).
Fontaine (Jean) (Seine-Inférieure).
Gally (Gérard) (Landes).
Guichard (Joseph) (Vienne).
Lecompte (Georges) (Somme).
Mandaroux (Jean) (Oise).
Moutard (Robert) (Yonne).
Philippon (Jean-Baptiste) (Gironde).
Poëlle (Alexis-Albert-André) (Aisne).

b) A compter du 26 janvier 1949.

M. Mouchet (Antoine) (Seine-Inférieure).

c) A compter du 23 avril 1949.

M. Casazza (Antoine) (Basses-Alpes).

d) A compter du 24 avril 1949.

M. de Saint-Rapt (Jacques) (Hautes-Pyrénées).

e) A compter du 1er octobre 1949.

MM.
Bourgogne (Paul) (Maine-et-Loire).
Buguet (Emile) (Haute-Savoie).

f) A compter du 1er janvier 1950.

M. Richter (René) (Haute-Marne).

g) A compter du 23 février 1950.

M. Selme (François) (Aude).

h) A compter du 1er mai 1950.

MM.
Bourbon (Paul) (Gers).
Thill (Roger) (Orne).

i) A compter du 1er octobre 1950.

M. Corbie (Guy) (Haute-Vienne).

j) A compter du 1er décembre 1950.

M. Bodin (Jean) (Nord).

k) A compter du 1er avril 1951.

MM.

Auréjac (Lucien) (Seine-et-Marne).

Fontan (Jean-Emile-Joseph) (Pyrénées-Orientales).

Lagneau (Jean-Marie) (Moselle).

Lery (Jean) (Seine-et-Oise).

l) A compter du 1er juillet 1951.

M. Vathelet (Roger) (Eure-et-Loir).

m) A compter du 1er octobre 1951.

MM.

Barbedienne (Rodolphe) (Corrèze).

Buèa (Georges-Claude-Eugène) (Hautes-Alpes).

Collin (Albert) (Vaucluse).

Faucheux (Paul) (Vendée).

n) A compter du 31 décembre 1951.

M. Lamare (Georges) (Savoie)

o) A compter du 1er janvier 1952.

MM.

Gorrel (Paul) (Territoire de Belfort).

Saint-Lô (Jean) (Lozère).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les architectes temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent:

a) A compter du 1er janvier 1949.

M. Léotey (Georges), 2e classe, 1er échelon. — Gironde, Lot-et-Garonne.

b) A compter du 1er janvier 1951.

M. Fildier (Robert), 1re classe, 1er échelon. — Cher, Indre, Creuse.

Les architectes précités sont intégrés dans le corps des inspecteurs de l'urbanisme et de l'habitation et titularisés dans ce grade conformément au tableau ci-après:

a) A compter du 1er janvier 1949.

M. Léotey (Georges), inspecteur de l'urbanisme et de l'habitation de 2e classe, 1er échelon. — Gironde, Lot-et-Garonne.

b) A compter du 1er janvier 1951.

M. Fillier (Robert), inspecteur de l'urbanisme et de l'habitation de 1re classe, 1er échelon. — Cher, Indre, Creuse.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 janvier 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les ingénieurs principaux temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

a) A compter du 1er janvier 1949.

MM.

Coudurier-Curveur (Louis) (Saône-et-Loire).

Demouy (Pierre) (Somme).

Galland (Henri) (Saône-et-Loire).

Issartier (Yvan) (Gironde, Lot-et-Garonne).

Kirschleger (Marcel) (Eure).

Michel (Jacques) (Seine).

Triboulet (Robert) (Somme).

b) A compter du 1er janvier 1951.

MM.

Chairet du Rieu (Henri) (Seine-et-Oise).

Dupouy (Jean) (Haute-Garonne, Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Lot).

Ledin (Robert) (Manche).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 janvier 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les ingénieurs temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

a) A compter du 1er janvier 1949.

MM.

Allard (Guy) (Somme).

Allary (Louis) (Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne).

Bard (François) (Pas-de-Calais).

Chipaux (Edmond) (Somme).

Fournier (Charles) (Sarthe).

Hubert (Raymond) (Oise).

Kretz (André) (Seine-Inférieure).

Loupia (Emile) (Drôme, Ardèche).

Roussel (Pierre-Roger) (Eure).

b) A compter du 1er janvier 1951.

MM.

Boyer (Maurice) (Hautes-Alpes, Basses-Alpes).

Casamichèle (Maurice) (Pas-de-Calais).

Douag Mohammed (Manche).

Henry (Jean) (Savoie).

Le Corre (André) (Manche).

Leroux (Lucien) (Calvados).

Monnier (Abel) (Territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs).

Zinder (Paul) (Moselle).

c) A compter du 21 juin 1951.

M. Mahé (Jean-Baptiste) (Calvados).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 janvier 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les agents du corps des reviseurs temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

a) A compter du 1er janvier 1949.

MM.

Auroire (William) (Seine).

Bibaut (Alexandre) (Oise).

Calmus (René) (Pas-de-Calais).

Chasteauneuf (Jean) (Somme).

Delbos (Frédéric) (Seine-Inférieure).

Dubosq (Albert) (Somme).

Gachet (Yves) (Pas-de-Calais).

Grillon (Joseph) (Ardennes).

Guenin (Paul) (Aisne).

Hublet (Albin) (Somme).

Lamare (Georges) (Somme).

Lanceplène (Louis) (Saône-et-Loire).

Legrand (André) (Pas-de-Calais).

Le Rouzic (Jean) (Morbihan).

Lescuyer (Maurice) (Seine-et-Marne, Yonne).

Leterme (Robert) (Maine-et-Loire).

Mahé (André) (Manche).

Meyrieux (Marcel) (Manche).

Michel (Marcel) (Seine-et-Marne-Yonne).

Palma d'Oliveira (Gérard) (Drôme, Ardèche).

Perlade (Jean) (Charente-Maritime).

Pillon (Robert) (Oise).

Podevin (Paul) (Pas-de-Calais).

Quarré (Léon) (Eure).

Quennehen (Marcel) (Seine-Inférieure).

Riallant (Gaston) (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord).

Savary (André) (Eure).

Vannier (Maurice) (Cher, Indre, Creuse).

Vuébat (Jacques) (Marne).

Wodey (Pierre) (Haut-Rhin).

b) A compter du 1er mars 1950.

M. Grussenmeyer (François) (Bas-Rhin).

c) A compter du 1er janvier 1951.

MM.

Adrien (André) (Calvados).

Allard (Jean-Marie) (Pas-de-Calais).

Bonnin (Louis) (Charente-Maritime).

Bossu (Marcel) (Eure-et-Loir).

Bruno (Roger) (Indre-et-Loire).

Delangle (Marcel) (Indre-et-Loire).

Dubost (Marcel) (Eure).

Fontana (Julien) (Orne).

Hurlot (Marius) (Calvados).

Lévêque (Georges-Léon-Roland) (Eure-et-Loir).

Pronier (Paul) (Manche).

d) A compter du 16 mars 1951.

M. Grasset (Fernand) (Manche).

e) A compter du 27 juin 1951.

M. Mortier (Maurice) (Somme).

f) A compter du 25 juillet 1951.

M. Caccialupi (Paul) (Bouches-du-Rhône, Gard, Lozère, Vaucluse).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires les agents du corps des vérificateurs techniques temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

a) A compter du 1er janvier 1949.

MM.

Aubourg (Jean) (Seine-Inférieure).

Aude (Jean) (Hautes-Alpes-Basses-Alpes).

Bartoli (Toussaint) (Corse).

Bec (Lucien) (Somme).

Bernard (Claude) (Saône-et-Loire).

Bernhardt (Pierre) (Seine-Inférieure).

Binard (Pierre) (Somme).

Boucher (Jacques) (Loir-et-Cher).

Bourret (Jean) (Somme).

Boutiaz (Georges) (Haut-Rhin).

Brunel (Jean) (Aisne).

Bruyer (Marcel) (Somme).

Capdepon (Pierre) (Gironde, Lot-et-Garonne).

Carette (Marcel) (Pas-de-Calais).

Carrier (Raymond) (Moselle).

Carteret (Claude) (Oise).

Cayrol (Albert) (Pyrénées-Orientales, Aude).

Chevallier (Marcel) (Pas-de-Calais).

Chignard (Claude) (Maine-et-Loire).

Crevoisier (Jules) (Haut-Rhin).

Crosnier (André) (Seine-et-Marne, Yonne)

Décaudin (Henri) (Aisne).

Deknuydt (Roland) (Pas-de-Calais).

Delattre (Maurice) (Pas-de-Calais).

Denneulin (Théophile) (Pas-de-Calais).

Desray (Jean-Lazare-Lucien) (Saône-et-Loire).

Dhénain (Pierre) (Somme).

Duvauchelle (Pierre) (Somme).

Fauconnier (Jean) (Seine-et-Marne, Yonne).

Faugier (André) (Drôme, Ardèche).

Fiquet (Lucien) (Somme).

Follet (Bernard) (Oise).

Foulon (José) (Pas-de-Calais).

Genest (Paul) (Aisne).

Gervois (Roger) (Pas-de-Calais).

Gigot (Gustave) (Seine-et-Marne, Yonne).

Grange (René) (Haut-Rhin).

Guérin (Jean) (Eure).

Guyard (Edouard) (Gironde, Lot-et-Garonne).

Hertz (Hervé) (Haut-Rhin).

Hitache (Bouzid) (Seine-et-Marne, Yonne).

Huyer (Adolphe) (Somme).

Janot (Paul) (Moselle).

Javelot (Michel) (Seine Inférieure).

Kapusta (Edouard) (Somme).
Kohler (Edmond) (Somme).
Kourliandsky (Léon) (Basses-Pyrénées, Landes, Hautes-Pyrénées).
Lalou (René) (Somme).
Laniez (Jacques) (Pas-de-Calais).
Leblanc (André) (Haut-Rhin).
Leblond (Pierre) (Aisne).
Leduc (André) (Eure).
Legrand (Jacques) (Seine-Inférieure).
Leloire (Pierre) (Seine-Inférieure).
Lemaire (Charles) (Somme).
Lemoine (André) (Seine-Inférieure).
Letrain (Robert) (Oise).
Levôtre (James) (Meuse).
Maquaire (Augustin) (Somme).
Marcel (Georges) (Somme).
Mascarelli (Jacques) (Somme).
Maugendre (Edmond) (Maine-et-Loire).
Nédélec (Guillaume) (Maine-et-Loire).
Nouveau (Julien) (Saône-et-Loire).
Octave (Roger) (Somme).
Parfum (Jean) (Aisne).
Parnaudeau (René) (Vienne, Charente, Deux-Sèvres).
Pérard (Ernest) (Pas-de-Calais).
Pernet (Louis) (Loir-et-Cher).
Peyrot (Marc) (Aisne).
Pierrejean (Guy) (Somme).
Platel (Francis) (Pas-de-Calais).
Régnier (Achille) (Pas-de-Calais).
Ribière (Paul) (Eure).
Richard (Jean) (Haut-Rhin).
Roussel (René) (Pas-de-Calais).
Saey (Louis) (Pas-de-Calais).
Schussler (Gilbert) (Haut-Rhin).
Sicart (Georges) (Pyrénées-Orientales, Aude).
Têtu (Marcel) (Somme).
Thouzet (Henri) (Drôme, Ardèche).
Trottin (Eugène) (Seine-et-Marne, Yonne).
Vallée (Roger) (Eure).
Varenne (Roger) (Seine-Inférieure).
Vila (Maurice) (Pyrénées-Orientales, Aude).

b) A compter du 1er septembre 1949.

MM.
Behr (Charles) (Moselle).
Prévost (Jean) (Vienne, Charente, Deux-Sèvres).
Saint-Sauby (Jacqes) (Eure).

c) A compter du 21 août 1950.

MM.
Dérouette (André) (Loir-et-Cher).
Pantaléon (Maurice) (Morbihan).
Pouplot (Charles) (Seine-Inférieure).

d) A compter du 1er janvier 1951.

M. Lions (Alfred) (Bouches-du-Rhône, Gard, Lozère, Vaucluse).

e) A compter du 23 février 1951.

M. Parmentier (René) (Oise).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1949, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les dessinateurs temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

MM.
Coustès (Maurice) (Pas-de-Calais).
Délisse (Michel) (Pas-de-Calais).
Dorne (Georges) (Drôme, Ardèche).
Perrier (André) (Drôme, Ardèche).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 janvier 1953, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1949, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les agents du corps des agents de la reconstruction temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, dont les noms suivent, dépendant des délégations départementales ou interdépartementales indiquées ci-dessous:

MM.
Crebouw (André) (Pas-de-Calais).
Falzon (Georges) (Corse).
Jacolot (René) (Finistère).
Leloup (Claude) (Loiret).
Rouvier (Jean) (Bouches-du-Rhône, Gard, Lozère, Vaucluse).
Silvestre (Georges) (Drôme, Ardèche).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 7 octobre 1952, Mme Pierrat, née Thomas (Andrée), agent du cadre complémentaire de bureau de 1re classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre des Vosges, à Epinal, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite proportionnelle, avec effet du 15 octobre 1952.

Par arrêté du 9 décembre 1952, Mme Marliangeas, née Lascaut (Marie), agent de service de 1re classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Seine, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à dater du 10 décembre 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 53-23 du 11 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population est chargé des attributions confiées au ministre de la santé publique et de la population en ce qui concerne l'immigration et les naturalisations.

Art. 2. — M. Pierre Couinaud, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, reçoit délégation du ministre de la santé publique et de la population pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions dans les limites prévues à l'article 1er ci-dessus, à l'exclusion des lois et décrets.

Il peut lui-même déléguer sa signature, dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
ANDRÉ BOUTEMY.

Délégation de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation permanente est donnée à:

MM. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide;
le docteur Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux;
le docteur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Fait à Paris, le 12 janvier 1953.

ANDRÉ BOUTEMY.

Introduction et mise en vente en France d'une eau minérale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1952: page 10615, 2e colonne, 6e ligne avant la fin de la page, au lieu de: « ... par M. Jean Lemardeley, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e) », lire: « ... par M. de Levis-Mirepoix, 22, rue des Chaufourniers, Paris ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du samedi 24 janvier 1953.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport (n° 5341) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 4869) concernant M. Marcel Cachin. (M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953:

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). (Nos 4255-4120-1559-5212-5351. — M. Darou, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi (n° 4784) et de la lettre rectificative (n° 5209) au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale). (Nos 5026-5227.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 24 janvier 1953.

N° 5280. — Proposition de loi de M. Alfred Krieger tendant à modifier l'article 1er de la loi du 8 septembre 1940 relative au nombre des administrateurs des sociétés anonymes en vue de faciliter les regroupements d'entreprises par fusion (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5301. — Proposition de loi de M. Mabrut tendant à la transformation de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand en faculté d'Etat (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 5309. — Proposition de loi de M. Senghor relative à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 5310. — Proposition de loi de M. Alfred Coste-Floret tendant à l'intégration dans la fonction publique de certains agents de la mission diplomatique française en Sarre (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5316. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier l'article 18 de la loi du 1er septembre 1948 concernant le droit de reprise (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5321. — Proposition de résolution de M. Cogniot tendant à inviter le Gouvernement à déposer rapidement un projet de loi relatif à la pratique de la psychotechnique (renvoyée à la commission du travail).

N° 5351 (1) (2). — Rapport supplémentaire de M. Darou au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Anciens combattants et victimes de la guerre).

N° 5352 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale) (renvoyé à la commission des finances).

N° 5354 (1). — Rapport de M. Tourné au nom de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4207 concernant M. Gosnat.

N° 5355 (1). — Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites n° 4302 concernant M. Cagne.

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 23 janvier 1953.

N° 5357. — Rapport de M. Wasmer, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi tendant à la modification de l'article 1er de la loi du 15 septembre 1948 sur la répression des crimes de guerre.

N° 5359. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à instituer dans chacun des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer un code civil à l'usage des citoyens ayant conservé leur statut personnel.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

(1 membre au lieu de 2.)

Supprimer le nom de M. Louis Vallon.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS

(85 membres au lieu de 84.)

Ajouter le nom de M. Louis Vallon.

Commission des boissons.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Baurens, Commentry, Delbez, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Lalle, Monin, Paternot, Sourbet, Tourné, Tremouilhe.

Excusé. — M. Seynat.

Suppléants. — MM. Silvandre (de M. Gourdon), Sion (de Mme Laissac).

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Bayrou, Benouville (de), Billat, Bouret (Henri), Bouvier O'Cotterceau, Capdeville, Christiaens, Commentry, Ducos, Fredet (Maurice), Kœnig, Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Maurellet, Mekki, Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Taillade, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Arnal, Deboudt, André-François Mercier.

Suppléants. — MM. Chabenat (de M. Daladier), Beg (de M. Ou Rabah), Coudert (de M. de Pierrebourg), Chupin (de M. Triboulet).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 23 janvier 1953

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Benard (François), Burlot, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), La Chambre (Guy), Lamps, Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de).

Excusé. — M. Jules Julien.

Suppléants. — MM. Guiguen (de M. Jacques Duclos), Diethelm (de M. Corniglion-Molinier), Guérard (de M. Joseph Denais), Jarrosson (de M. André [Pierre]).

2e séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Benard (François), Burlot, Corniglion-Molinier, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Ferri (Pierre), Gabelle, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lemaire, Massot (Marcel), Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléant. — M. Guérard (de M. Paul Reynaud).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Bouret (Henri), Capdeville, Cermolacce, Fayet, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Michaud (Louis) (Vendée), Savale, Schmitt (René) (Manche), Sesmaisons (de), Siefridt, Signor, Sourbet.

Suppléants. — M. Quesnard (de M. Reeb), M. Thomas (Alexandre) (de M. Hennequelle), M. Bèche (de M. Defferre).

Commission des pensions.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Begou'n, Cherrier, Devemy, Draveny, Forcinal, Mme Gabriel-Péri, M. Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Hakiki, Huel, Le Coutaller, Mme de Lipkowski, MM. Mamba Sano, Mekki, Mouton, Naroun Amar, Peltre, Rosenblatt, Tourné, Valle (Jules).

Excusé. — M. Mouchet.

Suppléant. — M. Darou (de M. Jean Léon).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Binot, Brault, Coudray, Crouzier, Gernez, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Midol, Nisse, Peltre, Petit (Eugène-Claudius), Rousselot, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet.

Excusés. — MM. Gaubert, Secrétain.

Suppléants. — MM. Boscary (de M. Yves Colin), Chupin (de M. Dassault), Lacaze (de M. Elain), Lucas (de M. Fouyet), Sourbet (de M. Garet), Cermolacce (de M. Gravoille), Couston (de M. Halbout), Moisan (de M. Kloch), Robert Laurens (de M. Pebellier), Mouton (de M. Pierrard), Rosenblatt (de M. Prot), Golvan (de M. Triboulet).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du vendredi 23 janvier 1953.

Présents. — MM. Boscary-Monsservin, Coudert, Crouzier, Delcos, Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Montillot, Pierrard, Pronteau, Tourné.

Suppléants. — MM. Aubin (Jean) (de M. Henri Grimaud), Duveau (de M. Secrétain), Taillade (de M. Delmotte).

Convocation de commission.

La commission de la défense nationale se réunira le samedi 24 janvier 1953, à dix heures (local de la commission n° 213):

Suite de l'examen du budget militaire pour l'exercice 1953:

Budgets annexes des poudres et des essences.

Section guerre (*suite*).

Section commune (*suite*),

Articles de loi.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 27 janvier 1953, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunion de commission du samedi 24 janvier 1953.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 27 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses de M. le ministre de la France d'outre-mer aux questions orales suivantes:

I. — M. Charles Okala demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il n'estime pas trop limitative l'énumération faite à l'article 13 du nouveau statut des administrateurs de la France d'outre-mer, des séjours admis pour l'avancement en équivalence au temps de commandement et au temps de présence dans une circonscription territoriale; s'il est disposé à compléter l'article 13 par l'inclusion, dans une nouvelle rédaction, d'autres séjours susceptibles d'entrer également en ligne de compte pour l'aptitude à l'avancement; séjour dans les Etats du Levant au service du haut commissariat ou de la délégation générale de France; services effectués en qualité de chef d'une direction territoriale ou de directeur d'un cabinet de gouverneur. (N° 322.)

II. — M. Charles Okala demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il a l'intention de proposer une rectification prochaine à l'article 19 du nouveau statut du corps des administrateurs de la France d'outre-mer; et si la rédaction actuelle de cet article, qui omet de prévoir des dispositions transitoires en ce qui concerne le temps de séjour outre-mer exigé pour l'avancement, ne lui paraît pas injuste à l'égard d'un certain nombre d'administrateurs, et plus particulièrement de ceux qui ont été intégrés dans le cadre en 1914, 1915 ou 1916, pour services rendus à la France au cours de la dernière guerre. (N° 323.)

III. — M. Charles Okala demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il entre dans ses intentions de proposer une modification aux dispositions de l'article 24 du décret n° 51-460 du 23 avril 1951, fixant le statut particulier des administrateurs de la France d'outre-mer; si cette disposition ne lui paraît pas devoir subir certains aménagements tant en raison de la suspicion injuste qu'elle fait peser sur des fonctionnaires dont l'intégrité ne saurait être mise en cause, que parce qu'elle prive les administrations publiques ou privées du concours que pourraient leur apporter certaines femmes d'administrateurs; et si le texte actuel ne lui paraît pas pénaliser injustement des fonctionnaires qui n'ont pas droit, par ailleurs, à tous les avantages concédés à d'autres cadres. (N° 324.)

IV. — M. Charles Okala demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il entre dans ses intentions de proposer une modification aux dispositions réglementaires applicables au corps des administrateurs de la France d'outre-mer, fixant à cinquante-cinq ans l'âge de la retraite pour les fonctionnaires de cette catégorie; et si une disposition dans ce sens ne lui semble pas souhaitable, de manière à maintenir au service du territoire des fonctionnaires d'expérience qui, dans la généralité des cas, et par suite des progrès intervenus tant dans les conditions d'existence outre-mer que dans le domaine de la médecine tropicale, conservent encore à l'âge actuel de la retraite une réelle aptitude à servir. (N° 325.)

V. — M. Charles Okala demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles dispositions il a pris ou compte prendre pour étendre aux directeurs de l'enseignement, aux directeurs des P.T.T. ainsi qu'à d'autres fonctionnaires élevés au rang de directeur: 1° le bénéfice des soldes à indice fonctionnel pour leur permettre de faire face à des obligations découlant de leurs charges; 2° le bénéfice d'une indemnité pour travaux supplémentaires accordée jusqu'ici aux régies financières de la métropole et de certains territoires d'outre-mer; et rappelle que, au cours d'un débat sur le budget de la France d'outre-mer lors du précédent gouvernement, des promesses lui avaient été faites concernant ces extensions qui faisaient alors l'objet de diverses études. (N° 326.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile. (N°s 523, année 1952, et 24, année 1953. — M. Julien Brunhes, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. Maroselli, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (N°s 517 et 670, année 1952. — M. Soldani, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Armengaud, Robert Aubé, Bousch, Delfortrie, René Depreux, Julien Gautier, Laurent-Thouverey, Léger, Longchambon, Novat, Tharradin et de Villoutreys tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures préconisées par la commission de la production industrielle en vue d'assurer l'expansion de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine et en Afrique du Nord. (N°s 682, année 1951, et 551, année 1952. — M. Armengaud, rapporteur.)

Nomination de membres de commissions générales.

Erratum au *Journal officiel* du 22 janvier 1953: page 716, au lieu de: « M. Robert Gravier, membre de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Léon David », lire: « M. Marcel Lemaire, membre de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Léon David ».

Commission des finances.

Séance du jeudi 22 janvier 1953.

Présents. — MM. Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Brousse (Martial), Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Fléchet, Laffargue (Georges), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, de Montalembert, Rogier, Roubert (Alex), Saller.

Suppléants. — MM. Aubert, Delrieux, Poher.

Excusés. — MM. Auberger, Litaise, Pellenc, Walker.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mardi 27 janvier 1953, à quatorze heures trente (local n° 217):

Examen du rapport pour avis de M. Maroselli sur le projet de loi (n° 523, année 1952) portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à onze heures (local n° 207):

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n°s 4785, 5072 A. N.) relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils, Investissements économiques et sociaux, Réparation des dommages de guerre).

II. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Audition d'une délégation de la chambre syndicale nationale des fabricants de produits pharmaceutiques sur le projet de communauté européenne de la santé.

II. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 5094 A. N.) portant réforme des lois d'assistance.

III. — Questions diverses.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le samedi 7 février 1953.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 4 février 1953, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

4° Une copie de leurs titres universitaires;

5° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

6° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français, de sexe masculin, et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 7 février 1953, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront en outre être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 25 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront à partir du 13 janvier 1953 au directeur du service sténographique du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires financières, relative à la demande d'avis (n° 167, année 1952) sur la proposition de loi de MM. Mamadou Dia, Sailer et Louis Ignacio-Pinto, sénateurs, relative à la création en Afrique occidentale française d'une banque africaine des coopératives.

2. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires sociales, relative à la demande d'avis (n° 345, année 1952) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 32 concernant la protection des dockers contre les accidents.

3. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 326, année 1952) sur le projet de loi concernant la dénomination du territoire formé par les Etablissements français de l'Océanie.

4. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 327, année 1952) sur la proposition de loi de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à modifier la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils.

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores. (N°s 321, année 1951, et 459, année 1952. — M. le général Legentilhomme, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Griaule, Hazoumé, Jouselin, Mme Malroux, MM. de Peretti, Diawar Sar, Jean Scelles et Voca relative à l'adaptation de l'enseignement des peuples d'outre-mer aux conditions du développement de leurs civilisations respectives. (N°s 240, année 1952, et 4, année 1953. — M. Chastenet, rapporteur.)

Commission de politique générale.

Séance du jeudi 22 janvier 1953.

Présents. — MM. Boisdon, Bougenot, Coquart, Coubèche, Dadet, Fleury, Kaouza, Mme Lefaucheux, MM. Soppo Priso, Troisgros.

Excusés. — MM. Barbé, Boussenot, Buu Kinh, Cao Van Chieu, Feix, Lapart, Laurent-Eynac, Legentilhomme (général), Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Périer, Roulleaux-Dugage, Souvannavong Ourot.

Suppléants. — MM. Bougenot (de M. Chastenet), Coquart (de M. Charles-Cros), Léon (de M. Diarra Tiémoko), Kaouza (de M. Bazé), Junillon (de M. Tétau), Soppo Priso (de M. Ya Doumbia).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Momo Touré, Hazoumé.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 27 janvier 1953, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Avis supplémentaire de la commission sur les propositions et projets de loi concernant le statut des chefs coutumiers (commission de la législation saisie au fond).

II. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 454, année 1952) concernant la reconnaissance officielle du diplôme de fin d'études délivré par l'école coloniale du Havre. Audition de M. Léger.

III. — Examen du rapport de M. Héline sur la proposition (n° 69, année 1952) relative à la restauration du château de Versailles.

IV. — Suite du rapport de M. Cao Van Chieu sur la proposition (n° 302, année 1952) relative à l'admission de la langue vietnamienne dans le programme de la licence ès lettres.

V. — Examen du projet de rapport de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 274, anée 1951) relative à la création d'une mission d'étude des structures économiques des peuples d'outre-mer et à la création d'un institut d'économie rurale.

VI. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 27 janvier 1953, à dix heures (local n° 120):

I. — Echange de vues sur les propositions:

(N° 312, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de saisir l'Assemblée de l'Union française des questions d'immigration.

(N° 108, année 1951) tendant à établir un plan d'immigration des territoires d'outre-mer.

Exposé de M. Charlier, rapporteur.

II. — Nomination d'un rapporteur sur la proposition (n° 14, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à envisager la création des « grandes foires de l'Union française » sous une forme cyclique et dans les principales capitales des différents Etats et territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission des affaire financières se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Election d'un vice-président (poste réservé aux représentants des Etats associés).

II. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Gallmand, sur la proposition (n° 347, anné 1952) tendant à demander au Gouvernement de la République: 1° d'étudier la situation financière à Madagascar; 2° de mettre à la charge de l'Etat certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire.

III. — Envoi éventuel d'une mission d'information sur invitation de la commission de politique générale concernant la demande d'avis (n° 222, année 1952), sur la proposition de loi de M. July, et la proposition (n° 155, année 1952) tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes l'Afrique saharienne française.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à seize heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Proposition (n° 375, année 1952) concernant la participation des structures coutumières à la réalisation des plans ruraux. — Rapport de M. Schock; discussion.

II. — Conséquence pour la France d'outre-mer de la création d'un « pool vert ». — Exposé de M. Monnet; discussion.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le samedi 24 janvier 1953, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

Communication du président de la commission de la défense de l'Union française sur la réponse du ministre de la défense nationale à l'invitation de la commission.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nouvel examen des conclusions de l'avant-projet de rapport du général Legentilhomme sur la proposition (n° 105, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République, à l'occasion de la participation de la France à l'armée européenne, à préserver la faculté d'assurer éventuellement la défense de l'Union française au moyen, notamment, de forces distinctes de l'armée européenne et, dans ce but, à compléter, conformément aux nécessités modernes, les dispositions de la loi du 7 juillet 1900 portant organisation de l'armée coloniale.

II. — Examen de l'avis de M. de Gouyon sur la proposition (n° 353, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les nécessités de la défense nationale et la sauvegarde de l'Union française dans l'élaboration du traité instituant la communauté européenne de défense, proposé à la ratification des Chambres.

III. — Questions diverses.

La commission de l'information et la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réuniront le mardi 27 janvier 1953, à quatorze heures trente (local n° 219):

Audition de MM. Méricamp et Jurgenson, président et secrétaire général de la fédération française d'athlétisme, sur l'organisation des jeux de l'Union française (proposition n° 365, année 1952).

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen du rapport de M. Cornet sur la demande d'avis (n° 455, année 1952) concernant un projet de décret portant extension à l'Afrique équatoriale française de la loi du 17 mars 1905 complétant l'article 103 du code du commerce.

II. — Examen du rapport de M. Randreisa sur la demande d'avis (n° 456, année 1952) concernant un projet de décret portant modification du décret n° 698 du 5 mars 1942 relatif à l'organisation du conseil du contentieux administratif à Madagascar et dépendances.

III. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à seize heures (local n° 219):

Suite de l'examen d'un projet de rapport fait par M. Ya Doumbia sur la demande d'avis (n° 389, année 1952) concernant la proposition de loi tendant à fixer les attributions des assemblées territoriales et provinciales dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de la Côte française des Somalis et des Comores.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 28 janvier 1953, à quinze heures (local n° 217):

Nouvel examen et décision sur le projet de rapport de M. Berthaud sur la proposition (n° 353, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les nécessités de la défense nationale et la sauvegarde de l'Union française dans l'élaboration du traité instituant la communauté européenne de défense, proposé à la ratification des Chambres.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le mardi 27 janvier 1953, à quatorze heures trente (local n° 120):

Examen du dossier de validation des conseillers de l'Union française désignés par l'Etat associé du Viet-Nam.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

2e SESSION DU MOIS DE JANVIER 1953

Séances des 27 janvier 1953 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Projet de loi n° 4921 tendant à augmenter, par la perception de taxes sur la navigation intérieure, les dotations de l'Etat pour l'amélioration et l'entretien des voies navigables. — Rapport et projets d'avis présentés, au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, par M. Lapeyre.

2. — Equipement agricole en Afrique du Nord. — Rapport et projet d'avis présentés, au nom de la commission de l'économie de l'Union française, par M. Lamy.

3. — Conjoncture outre-mer. — Rapports présentés par MM. Kruger, Guinaudeau, Paul Bernard, Tisserand, Lawrence, Espéret, et rapport général présenté par M. Bouruet-Aubertot, au nom de la commission de l'économie de l'Union française.

4. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Lundi 26 janvier 1953.

Seize heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Audition de M. Buron, ministre des affaires économiques.

Mercredi 28 janvier 1953.

Neuf heures.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Projet de loi n° 4839 relatif au régime juridique, administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique.

Examen d'une note de travail établie par M. Roger Lapeyre, président du groupe de travail chargé de procéder à cette étude.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures. — Audition demandée de M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sur les mesures envisagées pour résorber le chômage.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES MODALITÉS D'UN STATUT DES GÉRANTS NON SALARIÉS DES MAISONS A SUCCURSALES MULTIPLES
(COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION)

Ordre du jour.

Examen des notes transmises par les divers groupes.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Exposé de M. Malterre, pré-rapporteur et discussion du pré-rapport.

Elaboration du questionnaire à adresser à M. le gouverneur de la Banque de France, président du conseil national du crédit.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE SUR LES HÔPITAUX ET CLINIQUES PRIVÉS
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A dix heures trente. — Audition de M. Michel, directeur général de la F. N. O. S. S.

Audition des experts du groupe des travailleurs (C. G. C.).

Dix heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Adoption définitive des rapports présentés par:

M. Philip, sur l'évolution du commerce extérieur.

M. Cade, sur les techniques de l'importation.

M. Byé, sur les techniques de l'exportation.

Dix heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Etude d'ensemble sur le problème du logement:

Désignation du rapporteur général.

Discussion du début de l'avant-projet de rapport sur les « Aspects financiers » de la construction de logements neufs, présenté par M. Houist.

En cas d'impossibilité de la discussion ci-dessus, discussion de l'avant-projet de conclusions du rapport sur les « Aspects techniques » du problème du logement, présenté par M. Dumont.

Quinze heures.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DES TEXTILES

Ordre du jour.

Audition de M. Guislain, député, auteur de la proposition de loi n° 4298.

Jeudi 29 janvier 1953.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Communications.

Proposition de résolution relative au rétablissement de l'heure solaire en période d'hiver:

Examen du rapport et du projet d'avis présentés par M. Gabriel Taix, rapporteur.

Enquête sur la situation actuelle de l'industrie aéronautique en France:

Exposé de M. Hérell.

Organisation de la suite de l'enquête.

Etude du problème des carburants nationaux:

Examen du rapport et du projet d'avis présentés, au nom du groupe de travail, par M. Roger Millot.

Quatorze heures trente.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DE L'ALCOOL

Ordre du jour.

Etude des besoins en alcool:

Audition d'un représentant du secrétariat général permanent de la défense nationale.

Audition d'un représentant de la direction des poudres.

Audition d'un représentant de la direction des essences de l'armée.

Vendredi 30 janvier 1953.

Neuf heures trente.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ordre du jour.

Audition de M. Caquot, membre de l'Institut.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de la proposition de loi n° 5001 tendant à créer un fonds national de l'équipement rural.

Audition de M. Cramois, directeur général de la caisse nationale de crédit agricole.

Audition d'un représentant du commissariat général au plan.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques, ministère de l'industrie et de l'énergie et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban.

Les importateurs sont informés que des contingents sont ouverts pour l'importation de produits originaires et en provenance du Liban au titre du programme d'achats 1953.

Les importations seront réalisées dans les conditions ci-après:

TITRE Ier. — *Produits à importer par groupements.*

Poste 53-5 Peaux d'ovins et caprins. — Le groupement d'importation des cuirs et peaux bruts est seul habilité à déposer les demandes de licences d'importation.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation de produits énumérés ci-dessous seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt:

Poste 53-1 Boyaux.

Poste 53-2 Amandes amères, noyaux et huiles essentielles.

Poste 53-3 Bois et suc de réglisse.

Poste 53-4 Noix de galles et vallonnées.

Poste 53-6 Chanvre. — Les demandes pourront être présentées soit par les attributaires ressortissant du comité central du jute, 3, rue des Frères-Périer, à Paris, soit par des négociants ou des commissionnaires. Ces derniers devront cependant préciser qu'ils agissent pour le compte des attributaires précités en les désignant nommément.

Poste 53-8 Soie grège.

Poste 53-10 Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits libanais non repris nommément au présent avis. Les demandes de licence d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Les demandes de licence d'importation déposées au titre du programme d'achats 1952 et portant sur des produits des titres Ier et II ci-dessus qui n'auront pas eu de suite avant la date de publication du présent avis demeureront valables. Les licences seront délivrées au titre du programme d'achats 1953.

TITRE III. — *Produits à importer sous le régime du certificat d'importation.*

Les produits suivants pourront être importés, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, selon la procédure prévue par le titre IV du chapitre Ier de l'avis de l'office des changes n° 183, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane d'entrée d'un certificat d'importation en double exemplaire revêtu d'une mention de domiciliation chez un intermédiaire agréé.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation des marchandises, selon les dispositions du paragraphe II de la section I du titre III du chapitre Ier de l'avis susvisé:

Poste 53-7. — Légumes secs: *a*) haricots autres que de semence; *b*) lentilles.

Les importations de légumes secs porteront uniquement sur des denrées de qualité saine, loyale et marchande de la récolte 1952.

L'indice de codification statistique à apposer sur les deux exemplaires du certificat d'importation et sur la déclaration de douane sera: 27 (vingt-sept).

Des avis ultérieurs feront connaître la date de clôture de ces importations.

Les dispositions du titre III de l'avis aux importateurs du 19 janvier 1952, rectifié par les avis des 20 et 24 juillet 1952, sont abrogées en ce qui concerne les importations prévues au titre du programme d'achats 1952, sous réserve de l'application des dispositions transitoires prévues par l'article 25 du code des douanes.

TITRE IV. — *Importations différées.*

Un avis ultérieur fixera les modalités d'importation des produits suivants:

Poste 53-9. — Agrumes (oranges, citrons, pamplemousses).

Cependant, les importateurs sont informés que les importations d'agrumes au titre du programme 1952 autorisées par les avis aux importateurs parus au *Journal officiel* du 13 avril 1952 et des 25 et 26 août 1952 restent possibles jusqu'au 31 mars 1953, dans la mesure où les contingents prévus ne seraient pas encore épuisés.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie.

Les importateurs sont informés que des contingents sont ouverts pour l'importation de produits originaires et en provenance de Syrie au titre du programme d'achats 1953.

Les importations sont réalisées dans les conditions ci-après:

TITRE Ier. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Poste 53-3 Blé dur, orge, etc. — Les demandes de licence d'importation seront déposées soit par l'office national interprofessionnel des céréales, soit par des importateurs agissant par délégation de cet organisme.

Poste 53-7 Peaux d'ovins et de caprins. — Le groupement d'importation des cuirs et peaux bruts est seul habilité à déposer des demandes de licence d'importation.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licence d'importation de produits énumérés ci-dessous seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Poste 53-1 Boyaux.

Poste 53-2 Amandes amères.

Poste 53-4 Bois et suc de réglisse.

Poste 53-5 Graines de chenevis.

Poste 53-6 Noix de galles et vallonnées.

Poste 53-8 Laine brute. — Les demandes de licence d'importation devront être revêtues préalablement à leur dépôt du visa du groupement d'importation et de répartition de la laine, 140, boulevard Haussmann, à Paris.

Poste 53-9 Coton brut. — Les demandes de licence d'importation de coton brut originaire de Syrie et en provenance de Syrie ou du Liban seront satisfaites sans limitation de quantité et sans consultation du ministère technique compétent. Chaque demande devra être accompagnée d'une attestation de droit à répartition délivrée par le comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, à Paris (8e), sous le contrôle de la direction des industries diverses et des textiles du ministère de l'industrie et de l'énergie. En outre, devra être présentée à l'appui de la déclaration en douane, soit une lettre du conseiller commercial de France en Syrie ou au Liban, attestant l'origine syrienne du coton, soit une attestation d'origine visée par le consul de France à Alep, Damas, Beyrouth ou Tripoli.

Poste 53-10 Chanvre. — Les demandes pourront être présentées soit par les attributaires ressortissant au comité central du jute, 3, rue des Frères-Périer, à Paris, soit par des négociants ou des commissionnaires; ces derniers devront cependant préciser qu'ils agissent pour le compte des attributaires en les désignant nommément.

Poste 53-12 Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits syriens non repris nommément au présent avis. Les demandes de licence d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Les demandes de licence d'importation déposées au titre du programme d'achats 1952 et portant sur des produits repris aux titres Ier et II ci-dessus, qui n'auront pas eu de suite avant la date de publication du présent avis, demeureront valables, les licences seront examinées au titre du programme 1953.

TITRE III. — *Produits à importer sous le régime du certificat d'importation.*

Les produits suivants pourront être importés, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, selon la procédure prévue par le titre IV du chapitre Ier de l'avis de l'office des changes n° 183, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane d'entrée d'un certificat d'importation en double exemplaire revêtu d'une mention de domiciliation chez un intermédiaire agréé.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation des marchandises, selon les dispositions du paragraphe II de la section I du titre III du chapitre Ier de l'avis susvisé.

L'indice de codification statistique à apposer sur les exemplaires du certificat d'importation et sur la déclaration de douane sera: 27 (vingt sept).

Poste 53-11 Légumes secs: *a*) haricots autres que semences; *b*) lentilles.

Les importations porteront uniquement sur les denrées de qualité saine, loyale et marchande de la récolte 1952. Des avis ultérieurs feront connaître aux importateurs les dates de clôture de ces importations.

Les dispositions du titre III de l'avis aux importateurs du 19 janvier 1952, rectifié par les avis des 20 juillet et 24 juillet 1952 sont abrogées en ce qui concerne les importations prévues au titre du programme d'achats 1952, sous réserve de l'application des dispositions transitoires de l'article 25 du code des douanes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	22 janvier — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	23 janvier 1953 — Cours relevés avant Bourse	23 janvier 1953 — Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
703 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 .. ..
360 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 70 .....
1215 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 50 .....
8020 ..	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8020 .. ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946

DE LA

Société havraise d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Société havraise d'énergie électrique sont informés que l'amortissement du 1er mars 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Société anonyme des Etablissements Gringoire

CAPITAL : 56.594 000 F

SIÈGE SOCIAL : PITHIVIERS, 14, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

R. C. : Pithiviers n° 678.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1941 amorties au titre de la tranche 1953, remboursables à 2.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1953, coupon n° 23 attaché.

17	65	64	124	126	646	647	743	744	745
127	128	236	264	265	1.122	1.123	1.124	1.201	1.202
502	503	504	505	506	1.203	1.204	1.243	1.244	1.310
595	596	597	598	599	1.368				
603	604	605	644	645					

Obligations 4 1/2 0/0 1941 rachetées en Bourse en 1952 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1953.

9 obligations.

Liste des obligations 4 0/0 1942 (couleur jaune) amorties au titre de la tranche 1953, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1953, coupon n° 21 attaché.

8	52	53	118	119	127	128	523	571	572	573	585	586	602
130	183	184	185	226	231	232	603	778	802	810	901	902	903
233	404	452	453	501	502	522	987						

Liste des obligations 4 0/0 1945 (couleur marron) amorties au titre de la tranche 1953, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1953, coupon n° 16 attaché.

8	75	76	122	237	509	510	550	775	776
238	241	242	243	244	777	778	1.019	1.020	1.022
245	305	306	307	415	1.024	1.112	1.113	1.138	1.205
416	505	506	507	508	1.206	1.341	1.342		

Obligations 4 0/0 1945 (couleur marron) rachetées en Bourse en 1952 et amorties au titre de la tranche remboursable en 1953.

4 obligations.

Liste des obligations 4 0/0 1945 (couleur brique) amorties au titre de la tranche 1953, remboursables à 5.000 F l'une, à dater du 1er janvier 1953, coupon n° 15 attaché.

1	37	38	211	212	848	849	901	909	910
213	223	234	406	407	1.015	1.016	1.019	1.063	1.242
452	453	454	474	668	1.243	1.244	1.245	1.246	1.248
669	670	692	732	733	1.249	1.250	1.418	1.433	1.434
711	822	823	824	847					

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1941

Remboursement du 1er janvier 1950.

183 184 185 186 187 188 295 296 297 298 299 991 992

Remboursement du 1er janvier 1951.

1 214 229 230 231 311 312 313 457 458 459 460 832 990 1.055 1.174 1.220

Remboursement du 1er janvier 1952.

6 7 70 195 477 478 479 831 851 1.031 1.076 1.139

OBLIGATIONS 4 0/0 1942

Remboursement du 1er janvier 1949.

990

Remboursement du 1er janvier 1952.

364 365 413 444 445 498 499 500 583 584 598 725 726 795 796

OBLIGATIONS 4 0/0 1945 (ÉMISSION AVRIL)

Remboursement du 1er janvier 1951.

44

Remboursement du 1er janvier 1952.

51 52 53 119 298 299 300 551 706 717 718 991 1.021 1.023 1.246 1.308 1.314 1.347

OBLIGATIONS 4 0/0 1945 (ÉMISSION DÉCEMBRE)

Remboursement du 1er janvier 1950.

10 1.483

Remboursement du 1er janvier 1951.

490 491 527 596 597 598 1.118

Remboursement du 1er janvier 1952.

158	159	160	170	171	1.121	1.189	1.205	1.211	1.239
286	356	357	358	753	1.335	1.363	1.491		
772	1.004	1.009	1.047	1.106					

Grands Magasins de Nouveautés « AUX DEUX PASSAGES »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 43.560.000 F DONT 500.000 F REMBOURSÉS

SIÈGE SOCIAL : 38, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, A LYON

R. C. : B 1819.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté sur le marché 15 obligations. Le chiffre prévu au tableau d'amortissement pour le 1er février 1953 étant de 40 obligations, il a été procédé, le mardi 6 janvier 1953, au siège de la société, à un tirage au sort pour les 25 obligations restant à amortir.

Le payement des obligations sorties aura lieu aux guichets du Crédit lyonnais, 18, rue de la République, et de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, à partir du 1er février 1953, à raison de 5.000 F brut, coupon n° 7 attaché.

Les obligations appelées à ce remboursement portent les numéros :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1.000

Numéros sortis antérieurement et non encore présentés au remboursement.

499 500 503 504 505 506 507 508 509 510

Le conseil d'administration.

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON
(Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ORLÉANS, A BOULOGNE-SUR-MER
Registre du commerce: Boulogne-sur-Mer n° 874.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 78 obligations 5 1/2 0/0 1947, dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 mars 1953.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Société des Mines et Usines de Redange-Dilling
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 720.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F sont informés que les obligations correspondant au huitième amortissement (15 mars 1953) ont été rachetées en Bourse.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.
Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

BILANS

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE

(Loi du 25 avril 1946.)

24, Rue de Mogador, PARIS (9e)

Bilan au 31 décembre 1951.

ACTIF	
Fonds d'Etat et valeurs garanties	2.815.172.166
Autres valeurs mobilières	939.399.301
Immeubles	805.562.145
Prêts hypothécaires et autres prêts	54.691.490
Valeurs remises par les rétrocessionnaires	19.725.137
Créances pour valeurs remises aux cédantes	118.507.450
Créances pour espèces remises aux cédantes	936.087.888
Créances pour dépôts de garantie	2.056.095
Espèces en caisse et banques	147.482.933
Primes à recevoir	657.432.248
Créances en compte courant sur les cédantes	313.567.223
Réserves techniques à la charge des rétrocessionnaires:	
a) Réserves pour risques en cours	131.508.796
b) Réserves pour sinistres à payer	685.609.481
c) Réserves mathématiques	89.088.327
d) Autres réserves techniques	421.148
Créances diverses	435.379.910
Intérêts échus et non recouvrés	17.137.731
Intérêts courus et non recouvrés	35.300.972
Mobilier, matériel et agencement	30.236.293
Commissions à recevoir	119.611.805
Autres éléments d'actif	33.302.077
	8.387.280.916

PASSIF	
Fonds d'établissement	400.000.000
Réserve spéciale de garantie	168.417.365
Réserves techniques, rétrocessions non déduites:	
a) Réserves pour risques en cours	1.387.221.487
b) Réserves pour sinistres à payer	3.954.216.162
c) Réserves mathématiques	811.362.277
d) Autres réserves techniques	13.186.249
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	1.141.269
Dettes pour dépôts de garantie	1.133.781
Dettes pour espèces remises par les rétrocessionnaires	475.140.202
Dettes pour valeurs remises par les rétrocessionnaires	19.725.137
Dettes en compte courant envers les rétrocessionnaires	130.003.047
Dettes diverses	51.766.137
Provisions pour annulations de primes	114.466.697
Autres provisions affectées aux opérations de réassurances	87.780.879
Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères	4.890.788
Provision pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	94.221.605
Commissions à payer	175.727.883
Primes à rétrocéder	340.837.885
Provision pour impôts à payer	100.000.000
Autres éléments du passif	92.542.126
	8.387.280.916

Etat détaillé des profits et pertes de l'exercice 1951.

DEBIT	
Cessions légales.	
Sinistres payés	1.754.205.333
Participation des cédantes aux bénéfices	580.040.647
Commissions payées aux cédantes	978.086.220
Primes rétrocédées	342.485.145
Réserves techniques, rétrocessions non déduites, au 31 décembre de l'exercice:	
a) Réserves pour risques en cours	946.112.211
b) Réserves pour sinistres à payer	2.904.397.255
c) Réserves mathématiques	584.378.730
d) Autres réserves techniques	11.631.494
Réserves pour annulations de primes au 31 décembre de l'exercice	114.466.697
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice	87.780.879
Réserves techniques à la charge des rétrocessionnaires au 31 décembre de l'exercice précédent	442.194.457
Annulations sur primes acceptées au cours des exercices antérieurs	115.131.651
Autres éléments de débit imputables aux catégories	2.495.090

CREDIT	
Cessions légales.	
Primes acceptées, nettes d'annulations	4.672.957.810
Commissions reçues des rétrocessionnaires	59.739.283
Part des rétrocessionnaires dans les sinistres payés	211.672.394
Recours et sauvetages sur sinistres	24.172.609
Réserves techniques à la charge des rétrocessionnaires au 31 décembre de l'exercice	403.950.600
Réserves techniques, rétrocessions non déduites, au 31 décembre de l'exercice précédent:	
a) Réserves pour risques en cours	741.168.440
b) Réserves pour sinistres à payer	2.321.470.619
c) Réserves mathématiques	384.302.443
d) Autres réserves techniques	8.068.236
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	11.687.269
Réserves pour annulations de primes au 31 décembre de l'exercice précédent	103.267.190
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice précédent	48.128.437
Autres éléments de crédit imputables aux catégories	6.443.148

DEBIT (*Suite*)	
Cessions conventionnelles.	
Sinistrés payés	799.291.455
Participation des cédantes aux bénéfices	21.707.359
Commissions payées aux cédantes	661.998.822
Primes rétrocédées	671.106.931
Réserves techniques, rétrocessions non déduites, au 31 décembre de l'exercice:	
a) Réserves pour risques en cours	441.109.276
b) Réserves pour sinistres à payer	1.043.073.652
c) Réserves mathématiques	229.883.547
d) Autres réserves techniques	1.554.755
Réserves techniques à la charge des rétrocessionnaires au 31 décembre de l'exercice précédent	195.313.972
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des rétrocessionnaires	2.446.845
Frais généraux	89.896.670
Impôts	38.207.217
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	1.438.226
Amortissements réglementaires	17.257.075
Frais, charges et pertes divers	9.176.740
Provision pour fluctuation de change	4.830.788
Provision pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	94.221.605
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	18.368.708
Excédent de recettes:	
a) Versé à la provision pour impôts à payer	100.000.000
b) Versé à la réserve spéciale de garantie	85.315.963
	13.389.665.385

CREDIT (*Suite*)	
Cessions conventionnelles.	
Primes acceptées, nettes d'annulations	2.061.027.159
Commissions reçues des rétrocessionnaires	213.163.867
Part des rétrocessionnaires dans les sinistres payés	131.271.434
Réserves techniques à la charge des rétrocessionnaires au 31 décembre de l'exercice	502.677.392
Réserves techniques, rétrocessions non déduites, au 31 décembre de l'exercice précédent:	
a) Réserves pour risques en cours	317.786.684
b) Réserves pour sinistres à payer	685.128.322
c) Réserves mathématiques	126.411.133
d) Autres réserves techniques	1.239.964
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	6.128.254
Revenus des valeurs mobilières	159.127.528
Revenus des immeubles	20.069.507
Revenus des prêts hypothécaires et autres prêts	866.180
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	40.783.463
Plus-value par estimation de valeurs	94.221.605
Revenus sur créances pour espèces remises aux cédantes	16.387.256
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	900.089
Revenus, intérêts et bénéfices divers	5.228.945
Provision pour fluctuation de change au 31 décembre de l'exercice précédent	5.428.925
Provision pour diminution éventuelle des valeurs d'actif au 31 décembre de l'exercice précédent	11.766.710
	13.389.665.385

Etat des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de l'établissement (exercice 1951).

DÉSIGNATION	VALEUR EN PRIX D'ACHAT	VALEUR FIGURANT A L'ACTIF du bilan.
	francs.	francs.
Fonds d'Etat	1.375.504.408	1.375.504.408
Valeurs garanties par l'Etat	1.439.667.758	1.439.667.758
Valeurs mobilières à revenu fixe	304.549.701	304.549.701
Valeurs mobilières à revenu variable	634.849.600	634.849.600
Immeubles	805.562.145	805.562.145
Prêt hypothécaire	6.530.000	6.530.000
Autres prêts	48.161.490	48.161.490
	4.614.825.102	4.614.825.102

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

12 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Foyer** sanitaire des orphelins « En Corse » change son titre et devient **Foyer des orphelins « En Corse ».** Siège social: 9, rue Scribe, Paris.

24 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Entreprises réunies de menuiserie industrielle.** But: désigner, parmi les membres, un mandataire chargé par les autres de conclure en leur nom des marchés de travaux de leurs activités professionnelles et d'en assurer l'exécution avec le concours de chacun des mandants. Siège social: 6, rue Mirabeau, Toulon.

26 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. **Football-Club Thiers.** But: développer et protéger les sports dans la commune de Sidi-bel-Abbès, en particulier le football, au faubourg Thiers de cette même localité. Siège social: 8, avenue Théodore-Heritier, à Sidi-bel-Abbès.

27 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Cercle d'échecs de Port-de-Bouc.** But: propagande et pratique du jeu d'échecs. Siège social: Tassy-Bar, quartier Tassy, Port-de-Bouc.

27 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Eglise évangélique du Réveil de Sannois.** But: assurer la célébration du culte évangélique de Pentecôte. Siège social: 7, rue Félix-Pozzi, Sannois.

27 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association amicale des administrations publiques de la Meuse.** But: regroupement des fonctionnaires et agents des administrations de la Meuse et organisation de groupes artistiques, littéraires et touristiques. Siège social: hôtel de la préfecture, Bar-le-Duc.

28 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association familiale ouvrière de Loos-en-Gohelle.** But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: cité 5, n° 67, Loos-en-Gohelle.

28 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Cantines scolaires des écoles publiques.** But: distribuer un repas chaud le midi aux enfants des écoles publiques pendant la période scolaire. Siège social: école des garçons, Sainte-Honorine-la-Guillaume.

29 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Club arlésien de jiu-jitsu.** But: pratique de la culture physique, du judo, jiu-jitsu. Siège social: 4, rue Jules-Ferry, Arles.

29 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des sportives françaises.** But: aide aux sportives, anciennes sportives et dirigeantes. Siège social: 9, rue Ernest-Cresson, Paris.

30 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale des anciens élèves et parents d'élèves de l'école laïque de la rue Cardinal-Verdier, Alger.** But: entretenir de bonnes relations de camaraderie entre les membres de la société et effectuer tous les ans une distribution de prix. Siège social: 46, rue Cardinal-Verdier, Alger.

2 janvier 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité régional de la fédération gymnique et sportive du travail.** But: pratique des sports amateurs. Siège social. coopérative de la Madeleine, rue de la Juiverie, Angers.

6 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association maçonnique des hauts grades.** But: amélioration matérielle et morale, perfectionnement intellectuel et social de l'individu et de l'humanité. Siège social: 16, rue Cadet, Paris.

6 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Groupe folklorique valognais.** But: développer l'idée du folklore dans la région de Valognes, et faire connaître les us et coutumes normands de cette région. Siège social: mairie de Valognes.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.